

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
RESTAURATION DU PONT ET MOTTE CASTRALE DE SAINTE-CHRISTIE
D'ARMAGNAC

1) Identification de la collectivité qui passe le marché

COMMUNE DE SAINTE-CHRISTIE D'ARMAGNAC
MAIRIE, AU VILLAGE 32370 SAINTE-CHRISTIE D'ARMAGNAC
Tel : 05.62.09.08.32 ste.christie.ac@wanadoo.fr

2) Procédure de passation

Procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

3) Lieu d'exécution

Territoire communal.

4) Object du marché

RESTAURATION DU PONT ET MOTTE CASTRALE

5) Caractéristiques principales :

Décomposition en lots

Lot 1 Échafaudage

Lot 2 Maçonnerie, enduit, calade

Lot 3 Végétalisation des talus

Décomposition en tranches fermes & tranches optionnelles

Offres d'entrepreneurs sous forme de cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ; le, maître d'ouvrage se réserve le droit de réaliser toutes ou parties des prestations devisées.

6) Dates et délais d'exécution envisagés

Durée : 16 semaines

Début des travaux envisagé : 04/09/2023

7) Conditions de participation

DC 1, DC 2, DC 7, déclarations sur l'honneur, attestations d'assurance, capacités financières, en matériel et personnel de l'entreprise, références d'entreprises de moins de 3 ans.

8) Critères d'attribution

Critères d'attribution du marché en fonction de l'offre et des références

9) Modalités d'obtention du dossier de consultation

Par téléchargement gratuit sur notre profil acheteur : <https://www.synapse-entreprises.com>

10) Date limite de remise des OFFRES

Fixée au 2 juin 2023 à 18 h

11) Conditions de remise des candidatures

Offres transmises par voie dématérialisée

Renseignements

administratifs : COMMUNE DE SAINTE-CHRISTIE D'ARMAGNAC

techniques : S.A.R.L. PIERRE CADOT

Architecte du Patrimoine, DPLG

Au bout de la côte

32200 Catonvielle

pierrecadotarchitecte@gmail.com

Date d'envoi du présent avis : 05/05/2023

Publication au support de presse suivant : le petit journal

Le Maire, Thierry SAINT-MARTIN